



# Bulletin Municipal Grainville sur Ry

Janvier 2022



## Le Mot du Maire

L'année 2021 s'est terminée dans un contexte, une nouvelle fois, difficile. Nous faisons face pour la 3ème année consécutive à une pandémie qui questionne grandement notre vie et notre sens du « vivre ensemble ». Malgré tout, la vie continue.

Aussi, c'est avec confiance en l'avenir que je vous adresse, en mon nom et en celui de l'équipe municipale, mes vœux de santé, de prospérité et de bonheur pour cette année 2022.

Malgré des finances limitées, l'équipe municipale fourmille d'idées pour animer la commune et améliorer la vie quotidienne de tous. Ce bulletin vous présentera les actions menées en 2021, les orientations pour 2022 ainsi que des informations diverses et pratiques.

Je vous rappelle aussi que toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la commune.

La traditionnelle cérémonie des vœux étant annulée, j'espère malgré tout vous retrouver très vite et vous souhaite, à nouveau, une excellente année 2022 placée sous le signe de la bienveillance.

Je vous invite à prendre connaissance de ce nouveau journal municipal.

Bien chaleureusement,  
Jean-Pierre BERTRAND

### Contacts Mairie :

275 rue du Bois Aubry 76116 Grainville sur Ry

Téléphone : 02 35 23 54 53

Mail : [mairiegrainvillesurry@wanadoo.fr](mailto:mairiegrainvillesurry@wanadoo.fr)

Retrouvez toute l'actualité municipale sur <http://www.grainvillesurry.fr/>

### Horaires Mairie :

Lundi, Mardi et Jeudi : 14h00-18h00

Permanences élus :

Lundi et Jeudi : 16h00-18h00

## État civil 2021



### *Bienvenue à :*

Lyandro SILVA

05 avril 2021

Louison KARNOUB

19 juin 2021

### *Félicitations aux Mariés :*

Laura GALLAIS et Jean-Charles FAURE

6 novembre 2021



### *Sincères condoléances à la famille de :*

André LEBLAY

15 mars 2021

Gérard DUMÉNIL

20 juin 2021

Nicolle LEFEBVRE

30 octobre 2021

Yann BERTHELÉ

11 décembre 2021

## Réalisations 2021

### **Installation du conseil municipal des Jeunes**

Le souhait des élus de créer un conseil municipal des jeunes est devenu une réalité ! Après avoir lancé un appel auprès des jeunes grainvillais de 10 à 14 ans, c'est avec un immense plaisir que nous accueillons 8 jeunes qui se sont portés volontaires.

Lors d'une première rencontre, nous avons ainsi fait la connaissance de Mia, Kylian, Guilhem, Anatole, Yvann, Antoine, Maxan, Quentin. Nos jeunes conseillers ont de nombreux projets plein la tête : mise en place d'une table de ping-pong dans le parc, d'un panier de basket, d'un but de foot... et ont un réel souhait de se réunir autour de diverses animations telles que des sorties à vélo, pique-nique sans déchets, etc...

Cette réunion s'est clôturée par la visite de la Mairie avec Monsieur le Maire.

Un beau moment de partage a déjà eu lieu avec nos aînés lors de la remise des colis de Noël. 4 d'entre eux ont participé à la distribution, et ont pu découvrir les anecdotes du passé de la commune.

L'équipe municipale est présente pour les encourager et les aider dans leur démarche !

### **Défense Incendie**

Cette année, a débuté la première tranche des travaux de mise en conformité avec le règlement départemental de la défense incendie. Il s'agit de la pose de 5 nouveaux poteaux incendie (rue des Alouettes, rue de l'Eglise, rue du 19 Mars 1962, rue des Écoles et Chemin de la Ferme du Bois Aubry) et d'un stabilisateur de pression sur le réseau d'eau potable. Le montant de cette tranche s'élève à 32 463,00 € HT, subventionnée à hauteur de 24 127,00 € par l'Etat et le Département. Ces travaux vont s'étaler jusqu'au 1er trimestre 2022.

Une dernière tranche de travaux concernant la rue du Four à Pain et la rue des Prairies est prévue en 2023.

## Salle des Mariages

L'ancienne salle de classe qui se trouve à l'arrière de la mairie a été transformée en salle des mariages, ceci pour faciliter l'accès aux personnes âgées et aux personnes souffrant d'un handicap.

Nous avons voulu conserver dans cette salle l'authenticité en maintenant les tableaux noirs et le carrelage d'origine. Cette salle a été inaugurée par les seuls mariés de l'année entourés de leur famille et amis.



## Noël Grainvillais

### Pour les aînés : un colis de Noël

La commune a eu le plaisir d'offrir aux personnes de 70 ans et plus un colis de Noël.

Ce rendez-vous du samedi 11 décembre a permis des rencontres et des conversations amicales autour d'un café ou d'un jus de fruit servis par des membres du conseil municipal avec la participation de Anatole et Antoine le matin, Kylian et Yvann, l'après-midi, 4 jeunes du conseil municipal des jeunes.



### Pour les plus jeunes : Une carte cadeau

Cette année encore, la mairie a offert une carte cadeau d'une valeur de 20 euros aux 40 enfants de la commune âgés de 0 à 10 ans.



## Ce qui se passera en 2022....

### Dates à retenir pour 2022

- Elections présidentielles : les dimanches 10 avril et 24 avril 2022
- Elections législatives : les dimanches 12 juin et 19 juin 2022
- Concert de printemps à l'église de Grainville par l'Union musicale de Ry : 3 juin 2022
- Fête « Ô Parc » : 26 juin 2022
- Repas en l'honneur des aînés de la commune : 20 novembre 2022

### Recensement de la population

En raison de la crise sanitaire, l'enquête de recensement 2021 a été reportée en 2022 et se déroulera du **20 janvier au 19 février 2022**.

Madame Florence DANTZ a été désignée agent recenseur, elle effectuera le recensement des habitants de notre commune et se présentera avec sa carte officielle d'agent recenseur  
Merci de lui réserver votre meilleur accueil.



### Protocole de recensement mis en place par l'INSEE :

Le principal mode de réponse au recensement est internet. Pour se recenser par internet, les habitants doivent disposer d'une notice d'information sur laquelle figurent le code d'accès, le mot de passe et l'identifiant du logement qui permettent de se connecter au questionnaire. Les questionnaires papier ne sont utilisés que pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser le questionnaire internet.

Dans les adresses d'un seul logement pour lesquelles il est facile d'identifier la boîte aux lettres correspondant au logement, les notices comprenant le code d'accès, le mot de passe et l'identifiant du logement seront déposées dans les boîtes aux lettres durant les deux premiers jours de collecte (jeudi 21 et vendredi 22 janvier). Les personnes enquêtées pourront alors répondre directement par internet.

Dans les adresses de plusieurs logements et les adresses d'un seul logement pour lesquelles il n'a pas été possible d'identifier la boîte aux lettres, l'agent recenseur rendra visite aux personnes à recenser dès le jeudi 21 janvier. Le dépôt dans ces boîtes aux lettres n'est pas autorisé.

Un courrier d'information pour le déroulement de ce recensement sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres début janvier.

### A quand la fibre optique ?

Le déploiement de la fibre optique se poursuit en Seine-Maritime même si quelques retards sont à noter. Les dernières prévisions sont d'équiper l'ensemble du territoire d'ici 2023.

Concernant notre commune, les travaux sont toujours en cours et la date des premières commercialisations est estimée à fin du 2<sup>nd</sup> semestre 2022.

A suivre...☺ Toutes les informations sur le site internet de la commune !!



### Travaux rue de l'Eglise : Pose d'une nouvelle canalisation d'eau potable

Des travaux de renouvellement sur le réseau d'eau potable auront lieu du **10 janvier au 4 février 2022 sur la RD 13b « rue de l'église »** (de l'entrée de Grainville sur Ry, venant de Martainville Epreville, jusqu'à la rue Héronchette). Durant cette période de travaux, la circulation sera alternée, le stationnement et le dépassement seront interdits sur la zone concernée.

Des coupures d'eau seront nécessaires pour les raccordements, les abonnés en seront avertis par la société STGS 72 heures avant la coupure.

## Projets en cours de réflexion

Divers travaux à effectuer dans la commune ont été recensés ; il y aura lieu d'établir un ordre de priorité à échelonner sur 2022 et les prochaines années, à savoir :

### **Défense incendie - 2<sup>nd</sup>e phase**

La seconde tranche de travaux concernera le hameau de Flamanville (rue du Four à Pain) et la rue des Prairies, non couvertes par la défense incendie à ce jour.

Prévision des travaux : 2022-2023

A l'issue de cette deuxième phase, la défense extérieure contre l'incendie sera assurée sur l'intégralité du territoire de la commune de Grainville sur Ry pour un niveau de risque ordinaire conformément au règlement départemental de la Seine-Maritime.

### **Bâtiments communaux**

Des devis sont en cours de réalisation pour l'entretien et l'aménagement des bâtiments communaux.

**Eclairage public** : Une étude est en cours sur le changement du mode d'éclairage (sodium en LED) afin de réaliser des économies d'énergie.

## URBANISME - VOIRIE

### **PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document de planification qui définit les orientations d'un territoire en terme de constructions, d'habitat, de zones naturelles à protéger, d'amélioration du cadre de vie et des déplacements.

Le PLUi du Plateau de Martainville a été approuvé lors du conseil communautaire du 12 avril 2021 et est entré en vigueur le jeudi 20 mai 2021. Toutes les demandes d'autorisations de travaux et construction sont donc désormais instruites sous le régime de ce PLUi.

Il est consultable sur le site du Géoportail de l'Urbanisme :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>.

### **Dématérialisation des dossiers de demande d'autorisations d'urbanisme**

Au 1er janvier 2022, l'ensemble des communes devront proposer à leurs usagers un service de saisine par voie électronique (SVE) pour les demandes d'autorisation d'urbanisme et être en mesure de les recevoir en ligne.

La SVE est un droit, pour les usagers qui le souhaitent, de saisir l'administration par voie électronique.

En ce qui concerne notre commune, la communauté de communes Inter Caux Vexin ouvrira son guichet numérique. Ce service gratuit, accessible depuis le site internet de la CCICV (<https://www.intercauxvexin.fr>), permettra aux particuliers et aux professionnels d'effectuer leur demande en ligne et d'être guidés pour constituer leur dossier.

Ce dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation : les communes continuent d'accueillir les habitants pour recevoir les demandes papier ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement.

## Voirie

### Chemin du Bosquet

Des travaux de voirie ont été effectués chemin du Bosquet en début d'année 2021 par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (C.C.I.C.V.), ayant la compétence voirie, avec une participation de la commune d'environ 2 000,00 euros ; ces travaux ont consisté en la réfection des trottoirs et de la route en bas et en haut de ce chemin. Cette voie communale a été détériorée par le passage fréquent des poids-lourds ; elle sera donc interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes, sauf les engins agricoles, dès le début d'année 2022.



Avant



Après

### Écoulement des eaux pluviales

Suite aux inondations de février 2021, des travaux d'agrandissement de la petite mare située rue du Bois Aubry, près de la mairie, ont été effectués par le syndicat du Bassin Versant de l'Andelle afin de faciliter l'évacuation du trop-plein d'eau dans les fossés qui se trouvent en amont. Une étude va être réalisée cette année pour essayer de résoudre le problème d'inondation à l'entrée de la mairie.



Des inondations sont également fréquentes à l'entrée du village venant de Martainville, rue de l'église ; une première phase de travaux a eu lieu par le syndicat du bassin versant de l'Andelle en élargissant le fossé d'évacuation. Ce syndicat devrait intervenir ultérieurement pour une seconde phase de travaux.



### Nettoyage du Monument aux Morts



## Ecole primaire

Dans le contexte sanitaire que nous connaissons, la vie de nos élèves a été quelque peu bousculée cette année...

Nous avons malgré tout pu maintenir notre traditionnelle remise de livres récompensant une année de travail avant un départ bien mérité pour de longues vacances estivales.

En septembre, nous avons accueilli une nouvelle enseignante, Mme Quéré, en remplacement de Mme Lehongre. Elle enseigne aux élèves de CE2-CM1 tandis que Mme Bidaut s'occupe des CM1-CM2.

Ce début d'année scolaire, suite à des cas de COVID, a été marqué par la fermeture de deux classes de l'école de Ry puis des deux classes de Grainville. L'occasion de rappeler aux parents l'importance de ne pas déposer un enfant malade à l'école.

# Cérémonies - Animations 2021

## Cérémonies commémoratives 2021

### Cérémonie du 8 Mai

Un hommage aux combattants de la seconde guerre mondiale a été rendu par la lecture du message de la secrétaire d'état aux armées, la minute de silence et le dépôt de gerbe au monument aux morts et sur la tombe du soldat anglais.



### Cérémonie du 11 novembre 2021

Après le discours de Monsieur le Maire, la gerbe a été déposée au monument aux morts de Grainville en présence de nombreux conseillers municipaux et de quelques habitants.

Cette cérémonie se poursuivait à Saint Denis le Thiboult, réunissant les trois communes de Ry, Saint Denis le Thiboult et Grainville sur Ry animée par la fanfare de Ry. Cette commémoration s'est terminée par un pot de l'amitié.



## **Fête du centre village**

La fête du centre village a eu lieu cette année le dimanche 12 septembre. Nous étions nombreux à nous retrouver pour un moment très convivial, animé par un trio de guitaristes.

Nous avons inauguré officiellement le nom du centre village nommé « Ô Parc » auquel nous avons associé Monsieur René DELÊTRE, ancien maire de la commune, qui a contribué à la réalisation de ce beau projet avec son conseil municipal.

Après un pique-nique pris dans la convivialité, cette belle journée s'est clôturée par la traditionnelle partie de pétanque.



## **Banquet en l'honneur des aînés de la commune**

Cette année a eu lieu le 21 novembre notre repas des anciens rassemblant une quarantaine de convives.

Malgré le contexte sanitaire, nous avons partagé un moment très agréable autour d'un repas dansant apprécié de la majorité, animé par deux musiciens « Music Live 76 ».

Ce repas est pour nos convives l'occasion de se retrouver et de se rappeler les bons moments de notre vie partagée à Grainville.



*Les aînés du Banquet*

# Associations

## **Club de l'Amitié de Grainville sur Ry**

« Nous avons repris les réunions tous les 15 jours le mercredi après-midi à partir de 14h00 pour jouer à différents jeux. Cette année a été une année blanche à cause de la crise sanitaire que nous traversons, notre seule sortie fût le repas de Noël au restaurant à Saint Jacques sur Darnétal où 43 convives étaient au rendez-vous dans une bonne ambiance.

Nous espérons pouvoir faire quelques sorties en 2022 mais rien n'est prévu pour l'instant. Nous reprendrons nos réunions le 5 janvier prochain.

La cotisation annuelle est de 20 euros. Venez nous rejoindre pour un après-midi de détente et convivial.

### **Nouveauté – Cours informatique**

Pour ceux qui le désirent, des cours d'informatique ont lieu pour nous familiariser avec les ordinateurs, tous les 15 jours le mercredi après-midi en décalé avec les après-midi de jeux.

Reprise le mercredi 12 janvier. »

**Présidente : Jacqueline DELÊTRE 02.35.23.50.71**

## **Association Sportive et Culturelle de Ry, St Denis le Thiboult et Grainville sur Ry (ASCRDG)**

### **Festival « Arts des Prés »**

Le 25 septembre 2021, l'association a pu enfin organiser le deuxième festival « Arts des Prés » prévu dans notre commune grâce à la coopération de tous.

Sous un soleil radieux, les 20 bénévoles ont accueilli près de 800 personnes qui sont venues partager cet après-midi artistique dans le très beau parc de Grainville sur Ry. Une vingtaine d'artistes locaux ont œuvré pour faire découvrir leurs talents : musique, marionnette, spectacle équestre, magie, poésie, danse, lecture, peinture et sculpture. Cette belle journée a ravi petits et grands ainsi réunis sur plusieurs générations. Ce festival gratuit a été plus qu'un succès, une belle et agréable journée, une respiration collective, chaleureuse et festive. Le rendez-vous est pris pour la troisième édition qui sera adaptée à la rue puisque «Arts des prés» s'invite à Ry en 2022.



Toutes les photos sont visibles sur le site : [artsdespres.fr](http://artsdespres.fr)

**SAISON 2021-2022**    **Contactez-nous : ascrdgasso@gmail.com**

ACTIVITES	RESPONSABLES	ANIMATEURS	JOURS & LIEUX	DATE de REPRIS E	TARIFS & ADHESION
<b>Tennis de table</b> Enfants/Ados/Adultes	Claude DELESTRE ☎ 02 32 49 14 84	Claude DELESTRE Patrick LOUIS Jean Luc BIDAUT	Mardi et jeudi : 17h45 à 19h15 <b>Halles fermées de Ry</b>	07.09.21	10 € + 7 €
<b>Théâtre</b> Adultes	Céline VERDIER ☎ 06 11 83 66 48 ✉ gouel.celine@wanadoo.fr	Céline VERDIER	Jeudi de 20h00 à 21h30 <b>Salle des fêtes de St Denis le Thiboult</b>	16.09.21	150 € + 7 €
<b>Théâtre</b> A partir de 9 ans	Céline VERDIER ☎ 06 11 83 66 48 ✉ gouel.celine@wanadoo.fr	Céline VERDIER	Mercredi de 15h30 à 17h30 <b>Salle des fêtes de St Denis le Thiboult</b>	15.09.21	150 € + 7 €
<b>Gym entretien</b> Adultes	Monique GRANCHER ☎ 02.35.23.60.87 ✉ mograncher@orange.fr	Anne ANDREÏ	Vendredi de 9h30 à 10h30 <b>Salle des fêtes de St Denis le Thiboult</b>	17.09.21	70 € + 7 €
<b>Loisirs créatifs</b> Adultes	F. LEVAVASSEUR ☎ 02 35 23 42 34 L. DEBEAUVAIS ☎ 02 35 23 64 48	F. LEVAVASSEUR L. DEBEAUVAIS	Mercredi de 18h00 à 20h00 <b>Ancienne garderie de Ry</b>	8.09.21	Adhésion 7 €
<b>Initiation Apiculture</b> Ouvert à tous	Jean Baptiste VERDIER ☎ 06.23.48.62.51 ☐ jb.verdier@wanadoo.fr	Emmanuel FAUQUE	Les horaires seront à définir avec l'animateur <b>Saint Denis le Thiboult</b>	Journée porte ouverte*	Adhésion 7 €
<b>Jeux de Société</b> Adultes	Jean Luc BIDAUT ☎ 06.87.05.77.26 ☐☐jeanluc@bidaut.com	Carine & Jean-Luc BIDAUT	Le vendredi tous les 15 jours de 20h30 à 23h00 <b>Ecole de Grainville sur Ry</b>	10.09.21	Adhésion 7 €
<b>Stage Cirque</b> De 3 à 99 ans	Jean Baptiste VERDIER ☎ 06.23.48.62.51 ☐ jb.verdier@wanadoo.fr	Robin PANEL	Stage de Toussaint : du 25 au 29 octobre 2021 + Stage vacances février – Pâques – juillet ** <b>Salle des fêtes de Saint Denis le Thiboult</b>		Adhésion : 7€ Stage Baby cirque: 35€ Stage 7 ans et plus : 70€

\* La date de la journée porte ouverte **apiculture** sera communiquée sur le site de l'association <http://ascrdg.centerblog.net> .

\*\* Les modalités d'inscription seront disponibles sur le site de l'association <http://ascrdg.centerblog.net> quelques semaines avant le début



*Quelques réalisations des loisirs créatifs*

**Prévisions pour 2022 :**

- Rallye pédestre de l'Ascension
- Bal Folk
- Troc plantes
- Festival «Arts des Prés » à Ry

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE** : La bibliothèque municipale située à la Maison des associations de Ry est gratuite et ouverte aux communes environnantes.

Horaires d'ouverture : Mardi : 18h15 à 19h15, Mercredi : 16h00 à 17h30 et samedi : 11h30 à 12h30.

Ouverte en juillet le mercredi de 16h00 à 17h30, fermée en août.

Contacts : Monique Grancher : 02.35.23.60.87

# Formalités administratives

## Listes électorales

Vous ne figurez pas encore sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire, **vous avez jusqu'au vendredi 4 mars 2022**. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Vous pouvez effectuer cette démarche :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'un justificatif d'identité ;
- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le [Cerfa n° 12669\\*02](#) de demande d'inscription.

## Recensement citoyen (ou recensement militaire)

Chaque jeune français de 16 ans doit se faire recenser dans les trois mois qui suivent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire.

**Le recensement citoyen est obligatoire**, il permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Une attestation de recensement sera délivrée, elle est nécessaire pour s'inscrire aux examens (BEP, Bac, permis de conduire...).

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile en se présentant avec votre carte nationale d'identité ou votre passeport valide, le livret de famille des parents et un justificatif de domicile.

Le recensement permet à l'administration d'inscrire automatiquement les jeunes sur les listes électorales. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.

## Cartes nationales d'identité (CNI)

La carte d'identité d'une personne **majeure** est valable **15 ans**, celle d'une personne **mineure** est valable 10 ans. Elle est délivrée gratuitement en cas de 1<sup>ère</sup> demande ou renouvellement, par contre en cas de vol ou perte de la CNI, un timbre fiscal de 25 € est demandé.

Le décret du 18 décembre 2013 a étendu la durée de validité des cartes nationales d'identité **pour les personnes majeures** de 10 à 15 ans. Les cartes nationales d'identité délivrées à des personnes majeures entre le 1 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 voient leur durée de validité automatiquement prolongée de 5 ans (15 ans au total, sans que cela ne figure dessus).

**La modification du nom d'usage ou de l'adresse sur le titre d'identité n'est pas obligatoire.**

De façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, **il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de fin de validité dépassée**, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité. Si vous n'avez pas de passeport, vous pouvez toutefois demander le renouvellement anticipé de votre carte d'identité en produisant un justificatif d'un voyage à venir dans un pays qui autorise la carte d'identité comme titre de voyage.

**Notre mairie n'est plus compétente pour délivrer les cartes d'identité. Vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil, les mairies habilitées en Seine Maritime sont énumérées dans la liste ci-après.**

## Passeports

Pour obtenir un passeport biométrique, il faut se rendre dans une mairie équipée (voir liste des communes pour la Seine-Maritime ci-dessous) avec les pièces justificatives nécessaires. Les documents dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'une carte d'identité sécurisée...

Pour toute information complémentaire, se rendre sur le site : « [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr) ».

<b>Coût d'un passeport</b>		
	Majeur	Mineur
Durée de validité	10 ans	5 ans
Coût	86,00 €	Jusqu'à 14 ans : 17,00 €
		Entre 15 et 17 ans : 42,00 €

**Pour obtenir votre carte d'identité électronique ou votre passeport, il y a lieu de prendre rendez-vous pour déposer une demande de titre d'identité.**

<b>Mairies de Seine-Maritime</b>			
Bacqueville en Caux	Barentin	Blangy-sur-Bresle	Bois-Guillaume
Bolbec	Canteleu	Caudebec-les-Elbeuf	Clères
Déville-les-Rouen	Dieppe	Elbeuf	Envermeu
Eu	Fécamp	Forges-les-Eaux	Gonfreville-l'Orcher
Gournay-en-Bray	Grand-Couronne	Le Grand-Quevilly	Le Havre
Lillebonne	Maromme	Le Mesnil-Esnard	Montivilliers
Mont-Saint-Aignan	Neufchâtel-en-Bray	Oissel	Le Petit-Quevilly
Port-Jérôme-sur-Seine	Rouen	St-Etienne-du-Rouvray	St-Romain-de-Colbosc
St-Valéry-en Caux	Sotteville-les-Rouen	Tôtes	Yerville
Yvetot			

## Informations utiles

### Cimetière – Jardin du Souvenir

Le cimetière communal dispose d'un espace réservé aux inhumations (caveaux et fosses), et d'un site cinéraire comprenant une colonne de dispersion des cendres, un columbarium et un espace réservé aux cavurnes. Toute dispersion de cendres dans la colonne du Jardin du Souvenir nécessite obligatoirement une autorisation de la mairie et l'intervention des pompes funèbres.

Le cimetière est soumis à un règlement intérieur affiché à l'entrée du cimetière ou disponible en mairie.

Les durées et tarifs des concessions dans le cimetière sont fixés comme suit :

<b>DURÉE</b>	<b>TYPE DE CONCESSIONS</b>			
	Concession de terrain traditionnelle		Concession de terrain pour cavurne (0,60 m x 0,60 m)	Concession Columbarium
	Concession adulte (2m. x 1m.)	Concession enfant (1m. x 1m.)		
15 ans	<b>200 €</b>	<b>100 €</b>	<b>200 €</b>	<b>400 €</b>
30 ans	<b>300 €</b>	<b>150 €</b>	<b>300 €</b>	<b>600 €</b>
50 ans	<b>400 €</b>	<b>200 €</b>	<b>400 €</b>	<b>800 €</b>

### Assistants maternelles agréées de Grainville sur Ry – Mise à jour du 01/10/2021

- Madame AMBROISE Babita      601 rue du 19 Mars 1962    Tél. : 02 35 02 14 12
- Madame DELANSAY Claire      539 rue de l'Eglise      Tél. : 02 35 23 62 51
- Madame PICART Lydie      61 rue du 19 Mars 1962    Tél. : 02 35 60 63 18 - 06.30.68.41.63

## **Dépôt communal déchets verts**

Le dépôt communal est situé au carrefour de la RD 85 et RD 62 vers Servaville et est réservé aux personnes de la commune. **Seuls les déchets verts sont acceptés.**

Date et horaires d'ouverture :

- **du lundi 4 avril 2022 au lundi 24 octobre 2022 inclus : 17h00 à 19h00**
- **du lundi 31 octobre 2022 au lundi 28 novembre 2022 inclus : 16h00 à 18h00**

## **Déchetterie de Darnétal – 02.35.36.11.78**

Adresse : Sente de la Ravine les Violettes – 76160 Darnétal

Jours et heures d'ouverture :

Lundi, Mercredi, Jeudi, Samedi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30.

Vendredi : 14h45 à 17h30.

Fermeture : Mardi, Dimanche et jours fériés.

## **Déchetterie de Boos – 02.35.79.93.87**

Adresse : rue des Canadiens – 76520 Boos

Jours et heures d'ouverture :

Lundi, Mercredi, Vendredi, Samedi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h30.

Mardi, Jeudi : 9h00 à 12h00.

Fermeture : Dimanche et jours fériés.

## **Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables**

La collecte des déchets ménagers et recyclables s'effectue en porte à porte le **mercredi matin** sur notre commune.

Les déchets recyclables sont à présenter dans les bacs jaunes mis à disposition par la Communauté de Communes via les communes.

## **Le verre reste en apport volontaire**

Les colonnes dédiées à recevoir le verre restent en place. Cette collecte sera assurée sur l'ensemble du territoire par la société MINERIS.

Deux containers à verre sont à votre disposition sur la commune, rue de l'église (près de l'église).

# Environnement

## **Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de Commune Inter Caux Vexin (CCICV)**

Suite aux informations que vous avez eues dans votre boîte aux lettres ou lues sur le site de la commune, le PCAET de la CCICV est entré depuis septembre 2021 dans la phase d'élaboration d'un plan d'action concret.

A cet effet des ateliers ont été proposés à tous les habitants du territoire afin d'élaborer ensemble des propositions autour de 5 grands axes : habitat et urbanisme, mobilité et déplacements, agriculture, biodiversité et alimentation, économie locale, tourisme et déchets, production d'énergies renouvelables. Vous pouvez retrouver les comptes rendus de ces ateliers sur le site de la commune au fil de leur parution.

Partant du principe que ce n'est pas la planète qui est menacée comme on peut souvent l'entendre (elle s'est toujours remise à son échelle de temps de tous les grands bouleversements), mais les espèces animales (dont l'homme) et végétales qui l'occupent, avant même que le PCAET soit mis en place, chacun d'entre nous peut agir avec ses possibilités. **Aucune action aussi petite soit-elle n'est inutile !**

### **Interrogeons-nous ?**

- Tous mes déplacements en voiture sont-ils utiles ? Puis-je les faire autrement (à pieds ou à vélo pour les petits trajets, en bus en prenant le 73, le 22 à Saint Jacques, le T3 à Darnétal..., en pratiquant le covoiturage...)

- Puis-je réduire mes déchets et leur transport en créant un compost dans mon jardin, en limitant les achats avec de multiples emballages
  - Puis-je tout simplement réduire mes achats, notamment de vêtements (en 10 ans la consommation de vêtements a augmenté de 50 %!!!)
  - puis-je participer à la capture des gaz à effet de serre en conservant ma haie (haies indispensables également pour la faune de nos jardins), en rendant 1 ou 2 m<sup>2</sup> de mon jardin à la nature sauvage avec une coupe en fin d'été
  - Je peux peut-être protéger la biodiversité et le climat en favorisant les circuits courts et les produits éco-responsables pour certains de mes produits alimentaires.
  - ....A chacun d'imaginer sa contribution
- Les générations futures nous en sauront gré.

## **Règlementation**

L'arrêté préfectoral du 16 octobre 2017 régit les horaires d'utilisation des engins motorisés et matériels bruyants de bricolage et jardinage comme suit :

Jours ouvrables :	8h30 à 12h00 - 14h00 à 20h00
Samedi :	9h00 à 12h00 - 14h30 à 19h00
Dimanche et Fériés :	10h00 à 12h00

## **Brûlage à l'air libre**

Selon l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental et le Code de l'Environnement (annexe II de l'article R541-8) **le brûlage à l'air libre des déchets** (déchets verts et déchets ménagers) **est STRICTEMENT INTERDIT** : une amende de **450 €** est encourue en vertu des dispositions du code de la Santé Publique (article 7 du décret n° 2003-462).

## **Dépôts sauvages**

Une recrudescence des dépôts sauvages a été observée sur le territoire de la commune. Ainsi, selon l'article L.541-3 du code de l'environnement, le Maire est compétent pour faire cesser et sanctionner les atteintes à l'environnement liées à l'abandon ou aux dépôts illégaux de déchets.

**Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire : l'amende est de 135 € en cas de règlement dans les 45 jours suivant le constat d'infraction, passé ce délai, l'amende est de 375 €.**

Pour rappel, un dépôt des déchets verts est à disposition pour les personnes de la commune, ouvert tous les lundis, du mois d'Avril au mois de Novembre ainsi que deux déchetteries (Darnétal et Boos) sont également accessibles aux habitants de la commune.

## **Chenilles processionnaires**

Les chenilles processionnaires se nourrissent essentiellement du pin et du chêne. Elles attaquent la viabilité de ces arbres et laissent une voie d'entrée aux autres insectes ravageurs.

**Votre jardin est envahi par les chenilles processionnaires ?**

Ne pas les approcher !! Vous devez en éloigner vos enfants, vos animaux de compagnie.

En cas d'exposition ou de doute d'exposition aux poils de chenilles, prendre une douche et changer de vêtements.

**Concernant la destruction, évitez de s'en occuper soi-même !**

La meilleure solution est d'appeler les spécialistes qui proposent différentes méthodes efficaces d'élimination. (*Liste des professionnels sur le site internet de Grainville*)

N'oubliez pas de prévenir votre mairie de la présence de nids sur votre terrain.

**Pour toute question relative à l'organisation et aux méthodes de lutte, vous pouvez contacter le réseau FREDON/FDGDON de Normandie : EURE ET SEINE-MARITIME, FREDON Normandie Site de Rouen - Tél : 02.77.64.50.31 - <https://fredon.fr/normandie/nos-missions/especes-enjeux-sanitaire/chenilles-urticantes/chenilles-processionnaires>**

